Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2011)
Heft: 257-258

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DANS LES CANTONS

par Henriette Germain-Nicolet

APPENZELL

■ Appenzell Rhodes-Extérieures est le canton de Suisse qui présentait la meilleure situation financière en 2009 selon le classement de l'Institut de hautes études en administrations publiques (IDHEAP) et de *PME Magazine*. Selon ce classement, le meilleur canton romand est le Jura (11e place) et le plus mauvais élève est Bâle-Campagne. Le classement 2008 avait été remporté par Nidwald. Le comparatif, réalisé depuis 1999, donne des renseignements sur la situation financière sur la base du résultat de l'exercice 2009. Il ne tient pas compte de l'état de la dette.

■ La fourchette de prix pour les permis de conduire ou le contrôle périodique des véhicules varie fortement d'un office cantonal de la circulation routière à un autre. Le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures est le moins cher. Les tarifs y sont de 70 % inférieurs à ceux pratiqués dans le canton le plus cher, la Thurgovie, selon une comparaison publiée par le surveillant des prix.

ARGOVIE

■ L'Argovie quitte l'organe de promotion économique « Greater Zurich Area ». Membre provisoire depuis cinq ans, le gouvernement cantonal juge le fruit de son adhésion « nettement en dessous des espérances ». Seules quatre petites entreprises se sont installées et douze emplois ont été créés dans le canton grâce à l'institution, indique en effet le Conseil d'État, qui explore désormais d'autres pistes comme l'adhésion à un autre instrument de promotion économique ou la création d'un nouvel organe pour le nord de la Suisse. Le « Greater Zurich Area » a été fondé en 1998 et regroupe désormais les cantons de Zurich, Schaffhouse, Zoug, Glaris, Schwyz, Soleure et les Grisons.

BÂLE-CAMPAGNE

■ Un motard a été flashé à 170 km/h sur un tronçon limité à 80 km/h à Diepflingen (BL). Le conducteur, un Suisse de 56 ans, s'est fait retirer le permis sur place a indiqué la police cantonale de Bâle-Campagne. Un peu plus tôt dans la journée, un automobiliste avait été pris par un radar alors qu'il roulait à 101 km/h dans une rue limitée à 50 km/h à Aesch (BL). Le conducteur, un Kosovar de 25 ans, s'est fait lui aussi, retirer son permis.

BÂLE-VILLE

■ Des cafetiers-restaurateurs ont lancé une initiative pour exiger l'introduction dans le canton de Bâle-Ville de la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif. Les initiants estiment que la loi cantonale actuelle est trop sévère. Celle-ci a en effet été durcie en 2008 après l'adoption par les Bâlois de l'initiative de la Ligue pulmonaire interdisant la fumée dans tous les restaurants et bars. Si la loi fédérale est introduite à Bâle, 700 restaurants sur 850 seront non-fumeurs.

■ Plus d'un million de visiteurs se sont rendus à la 540e foire de Bâle, une affluence que les organisateurs jugent satisfaisante.

■ Les citoyens de Bâle-Ville ont accepté à 54,6 % un programme du Conseil d'État qui prévoit une réduction de 10 % du trafic motorisé privé dans les dix ans. Ce plan servait de contre-projet à l'initiative dite « des villes » qui a été rejetée par 61,4 % des votants.

BERNE

■ Le village viticole de Douanne, sur la rive nord du lac de Bienne, sera bientôt délesté du trafic de transit. La Confédération vient d'approuver le projet définitif du tunnel de Douanne. Cet ouvrage prolongera l'actuel tunnel de Gléresse sur 1,8 km.

■ Le canton de Berne souhaite introduire la généralisation des deux années d'école enfantine. Cette nouveauté figure dans la révision de la loi sur l'école obligatoire 2012.

■ Qui doit décider d'installer des caméras pour surveiller la rue en ville de Berne ? Le Parti libéral radical (PLR) lance un référendum pour que ce rôle revienne à l'exécutif. Le Conseil de ville (législatif) a décidé que ce serait à lui de donner son aval.

■ Les citoyens de la ville de Berne ont accepté à 60,6 % un contre-projet proposant que la cité renonce totalement à l'énergie nucléaire d'ici à 2039. Une initiative, qui fixait le délai à 2030, a été refusée par 51,2 % des votants.

FRIBOURG

■ Les écolières musulmanes portant le foulard islamique continueront à pouvoir l'arborer dans les écoles fribourgeoises. Le Grand Conseil a refusé à une très large majorité la motion de la socialiste Erika Schnyder visant à interdire cet accessoire à l'école.

■ La ville de Bulle accueillera en septembre prochain la Fête fédérale de sonneurs de cloches, organisée tous les trois ans depuis trente ans. C'est la première fois que la fête se déroulera en Suisse romande. Les organisateurs attendent 3 000 participants, plus de 10 000 spectateurs et prévoient un budget de 650 000 francs.

■ Le producteur français de macarons Ladurée a l'intention de centraliser sa production à Enney, sur la commune de Bas-Intyamon (FR) en Gruyère. Il a obtenu le feu vert de l'assemblée communale pour l'achat d'un terrain de 20 500 m². L'investissement est évalué à près de 14,5 millions de francs. D'ici à 5 ans, le site devrait créer près de 90 emplois. Les macarons produits en Gruyère seront destinés aux marchés américain et chinois.

GENÈVE

■ Genève bénéficiera bientôt d'une offre complète en fibre optique. Les Services industriels genevois (SIG) ont signé avec Swisscom un accord pour la construction d'un réseau permettant un accès ultra-rapide à Internet. Selon cet accord, Swisscom équipera la ville de Genève, les SIG les communes alentour. L'ensemble du canton devrait être raccordé d'ici 4 à 5 ans.

■ Les citoyens ont rejeté à 56,2 % la prolongation d'ouverture des magasins à 20 h en semaine, 19 h le samedi ainsi que quatre dimanches par an. Ils ont en revanche plé-

biscité à 81,1 % le projet d'accueil continu des élèves du primaire et du cycle d'orientation. Cette loi constitutionnelle stipule que des activités parascolaires seront proposées le matin, à midi et en fin de journée.

■ Une enquête va être menée dans les écoles du canton de Genève pour déterminer si les résultats de certains élèves sont falsifiés dans le but d'améliorer le taux de réussite des établissements. Des enseignants du secondaire affirment avoir subi des pressions de leur direction pour pousser vers le haut les notes de certains élèves et ont dénoncé cette situation auprès du Département genevois de l'instruction publique (DIP). L'enquête du DIP concernera l'ensemble des établissements du canton.

GLARIS

■ Un Argovien de 50 ans a perdu la vie alors qu'il effectuait une randonnée en compagnie de sa conjointe et de son chien au-dessus de la commune de Näfels (GL). Pour une raison encore indéterminée, l'homme a fait une chute de près de 500 mètres. Sur un chemin escarpé, la victime a apparemment glissé, selon le témoignage de son épouse à laquelle il n'est en revanche rien arrivé. Son chien l'a suivi dans sa chute et n'a pas survécu.

GRISONS

■ Les cochers de Davos devront dorénavant ramasser le crottin de leurs chevaux sur les routes et chemins de la station grisonne. Les citoyens ont accepté une nouvelle législation basée sur le principe de causalité, par 1 549 voix contre 269 et une participation de 26,9 %. La nouvelle loi sur l'exploitation des calèches remplace l'ancien règlement datant de 1923. Une quinzaine d'entreprises proposent des déplacements en calèche dans la cité grisonne.

JURA

■ Seize soldats ont été blessés lors d'une collision impliquant quatre chars de grenadiers sur la place d'armes de Bure (JU), non pas lors d'un exercice mais durant un déplacement. Six recrues ont été grièvement blessées mais leur vie n'est pas en danger. La place d'armes de Bure accueille une école de recrues d'infanterie, des militaires provenant de tout le pays. Peu après l'accident, toutes les ambulances du canton ont été mobilisées. Des hélicoptères de la Rega sont également intervenus. En 2007 et 2008, des accidents entre chars avaient provoqué les blessures de 14 soldats.

■ Le Parti socialiste est le grand vainqueur des élections au gouvernement jurassien. Il retrouve son 2e siège perdu en 2006, au détriment de Laurent Schaffter (Parti chrétien social) qui est éliminé. Le nouveau Conseil d'État est toujours dominé par la droite : y siègeront deux PDC, un PLR et deux socialistes.

■ Les Jurassiens ont massivement accepté (85 % des voix) l'inscription de la notion de développement durable dans la Constitution du canton.

LUCERNE

■ Le *Pilatus 2*, un bateau de 40 m de long pouvant transporter 400 passagers, est à vendre pour 5 000 francs. La Compagnie de navigation sur le lac des Quatre-Cantons (SGV) s'en débarrasse après 44 ans de service. Rénover le bateau aurait coûté 1,5 million de francs, le mettre à la casse 100 000 francs. S'il ne trouve pas preneur, il sera mis à la ferraille au printemps prochain. En 44 ans, le *Pilatus 2* a transporté 2,25 millions de passagers et parcouru 860 000 kilomètres. Il a effectué son dernier voyage fin octobre entre Lucerne et Alpnachstad.

■ Dans le cadre d'une campagne de prévention contre le sida, l'Église catholique de Lucerne a distribué pendant trois jours quelque 3 000 préservatifs devant la gare de Lucerne. Sous le slogan « Oublier est contagieux. Protège ton prochain comme toi-même », l'Église catholique de Lucerne voulait attirer l'attention sur les risques des rapports sexuels non protégés.

NEUCHÂTEL

■ Le Parti bourgeois démocratique (PBD) s'est étoffé d'une section neuchâteloise. La création du parti cantonal a eu lieu lors d'une assemblée constitutive à Peseux, en présence de la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf. Au niveau suisse, le PBD a pour objectif affiché de conquérir 12 sièges au National lors des élections fédérales de 2011.

■ Thierry Grosjean (PLR) a été élu au Conseil d'État. Il remplace le très controversé Frédéric Hainard, démissionnaire.

■ La multinationale de tabac Philip Morris ne versera plus l'impôt ecclésiastique aux Églises réformées, catholique et catholique-chrétienne du canton de Neuchâtel. Le soutien à des causes religieuses est dorénavant exclu de ses règles de donation. Les protestants vont ainsi perdre au moins 10 % de leur budget de fonctionnement, les catholiques jusqu'à 20 %. Plusieurs prestations assurées par les Églises sont menacées comme la présence régulière d'aumôniers ▷

swiss-image.ch/Christof Sonderegger

Carnaval de Bâle. Fifres et tambours traversant le pont du Rhin pendant le « charivari ».

dans les hôpitaux, les homes, la rue ou les prisons. Du côté de l'entreprise, on affirme que les subventions sont maintenues à d'autres activités caritatives et d'intérêt public dans le canton.

NIDWALD

■ Un automobiliste a été arrêté avec 2,79 pour mille d'alcool dans le sang lors d'un contrôle dans le canton de Nidwald. Le conducteur risque une forte amende et des mesures administratives indique la police cantonale nidwaldienne.

OBWALD

■ Un adolescent de 16 ans sans permis de conduire a été pris dans un contrôle radar alors qu'il roulait à 149 km/h sur un tronçon de l'autoroute A8 limité à 100 km/h près de Sarnen. Il conduisait la voiture d'un ami a indiqué la police cantonale d'Obwald. L'adolescent a été dénoncé au juge des mineurs. Le propriétaire du véhicule a aussi été dénoncé pour avoir prêté sa voiture à une personne ne disposant pas du permis de conduire.

SAINT-GALL

■ La foire agricole OLMA organisée à Saint-Gall a attiré 370 000 visiteurs, soit 4 % de moins qu'en 2009. Durant onze jours, le Jura, Bâle-Ville et Bâle-Campagne, cantons invités d'honneur de cette 68e édition, ont présenté leurs particularités et leurs traditions.

■ Les citoyens de la ville de Saint-Gall ont plébiscité à 82,9 % le plus grand projet de centrale géothermique du pays, devisé à 159 millions de francs. Les forages commenceront l'an prochain. Bâle et Zurich ont renoncé à de tels projets.

SCHAFFHOUSE

■ Le canton de Schaffhouse reste membre d'Harmos. Ses citoyens ont rejeté à 51,7 % une initiative exigeant que le canton quitte le concordat d'harmonisation scolaire. Le texte était soutenu par l'UDC et l'Union démocratique fédérale.

SCHWYZ

■ Le groupe industriel schwyzois OC Oerlikon a connu un belle croissance lors des neuf premiers mois de 2010. Il a réalisé un chiffre d'affaires de 2,5 milliards de francs, en hausse de 14 % par rapport à la même période de 2009. OC Oerlikon emploie quelque 16 000 personnes dans le monde.

SOLEURE

■ Le principal accusé du procès de l'accident mortel de Schönenwerd en 2008, un Grec âgé de 20 ans, a été condamné à Olten à 5 ans et 8 mois de prison ferme pour meurtre. Les deux autres prévenus, un Turc et un Croate du même âge, écopent de 28 mois de prison, dont 8 mois fermes. En novembre 2008, les voitures des trois chauffards roulaient entre 116 et 129 km/h à l'entrée de Schönenwerd, malgré une route mouillée et du brouillard et alors que la vitesse était limitée à 50 km/h. La voiture du principal prévenu avait alors percuté une voiture, tuant une jeune femme de 21 ans et blessant le chauffeur et son épouse, âgés de 61 et 64 ans. Les trois chauffards ont décidé de faire appel devant le Tribunal cantonal, ainsi que le procureur, qui estime le jugement trop clément.

TESSIN

■ Le gouvernement tessinois prévoit d'allonger les heures d'ouverture des magasins jusqu'à 19 heures pendant la semaine. Les commerces du canton ferment actuellement à 18 h 30. Comme aujourd'hui, leurs portes resteront closes le dimanche.

■ Un Tessinois est devenu pour la première fois officier de la Garde suisse pontificale. Le sergent Lorenzo Merga, membre de la Garde depuis 1995 et âgé de 34 ans, a été nommé capitaine.

■ Les Tessinois ont refusé à 51,6 % le code de procédure pénale unifiée qui entre en vigueur dans toute la Suisse. Un « non » motivé par le souhait de maintenir la fonction de juré populaire.

■ Les électeurs du canton ont refusé à 54 % une révision de la loi sur l'emploi public qui prévoyait notamment d'introduire la notion de salaire au mérite pour les fonctionnaires, à l'exception des enseignants.

THURGOVIE

■ Pour la première fois en Suisse, un homme sera interné à vie sans que son cas soit réétudié. Coupable d'avoir poignardé à mort une prostituée, ce Suisse de 43 ans – multirécidiviste – a en outre été condamné à 20 ans de réclusion pour meurtre par la justice thurgovienne. Avant son acte, le condamné s'était déjà rendu coupable d'au moins cinq autres viols à caractère sadique ces 21 dernières années. Père d'une fille, il avait en outre abusé sexuellement de son ex-compagne à plusieurs reprises et avec brutalité.

URI

■ Les lits froids seront taxés davantage dans la région d'Andermatt (UR) et l'ensemble des commerces qui profitent du tourisme devront passer à la caisse. Les offices de tourisme d'Andermatt, Hospental et Realp (qui ont fusionné pour former « Andermatt Gotthard Tourismus ») espèrent ainsi encaisser 500 000 francs de plus par année. La taxe de séjour rapporte actuellement 350 000 francs aux offices de tourisme des trois stations.

VALAIS

■ L'association des bisses du Valais, créée le 15 octobre dernier, souhaite déposer une candidature pour inscrire ces canaux d'irrigation au patrimoine mondial de l'UNESCO. Certains bisses du Valais, construits il y a plus de 500 ans, sont toujours fonctionnels.

■ D'ici à 2012, une quarantaine de stations pluviométriques seront installées en

Valais. Le canton disposera ainsi de données précieuses, notamment pour la prise de décisions en cas de situations potentiellement dangereuses pour la population et les sites. Ces stations composées d'un pluviomètre et d'un thermomètre couvriront les différents bassins versants du canton. Installées et gérées par Météo Suisse, elles cracheront 144 bulletins d'informations par jour.

■ Le Valais veut se doter d'une loi pour prévenir la violence domestique. Elle pourrait entrer en vigueur au printemps 2013. Avec cette future loi, le canton vise plusieurs objectifs : il veut renforcer la prévention et développer la coordination entre les différentes structures sur le terrain. Il veut aussi professionnaliser l'accompagnement des victimes, des auteurs de violence et protéger les mineurs. Enfin, il souhaite établir des statistiques cantonales harmonisées.

VAUD

■ Le canton de Vaud va investir chaque année plus de 20 millions de francs pour entretenir ses chaussées, ses ponts et ses tunnels. Le gouvernement vaudois souhaite aussi encourager les aménagements pour le vélo en cofinançant pour plus de 13 millions jusqu'en 2014 les projets des communes. Alors que 9 % des trajets quotidiens s'effectuent à vélo en Suisse, ce pourcentage n'est que de 3 % dans le canton de Vaud.

■ Après Genève, le gouvernement vaudois sollicite les crédits en faveur des infrastructures lémaniques. Il demande au législatif plus de 194 millions de francs destinés au préfinancement de la troisième voie ferroviaire Lausanne-Genève et 10 millions de francs pour Palexpo.

■ Dix communes, dont Oron, ont accepté à 77,9 % le principe de leur fusion au 1er janvier 2012. Cela constitue la plus grande réunion de l'histoire du canton. Trois autres entités fusionnées ont été approuvées, notamment Servion, totalisant 17 communes et 7 600 habitants.

■ Les citoyens de La Tour-de-Peilz ont accepté à 54,8 % l'initiative communale « pour un accès public aux rives du lac » que combattait la municipalité. Les négociations pour le sentier prévu sur deux kilomètres concerneront 28 propriétaires.

ZOUG

■ Les élections zougoises ont réservé quelques surprises : au Conseil d'État, le sortant Patrick Cotti (Verts) a été évincé au profit de Stephan Schleiss (UDC). L'UDC détient maintenant deux sièges au gouvernement cantonal. Les deux PDC et les deux PLR conservent leur siège, les Verts n'en ont plus qu'un seul. Au Parlement également, les Alternatifs/Verts sont les grands perdants. Quatre de leurs représentants doivent plier bagages au profit de l'UDC, qui gagne deux sièges, et des Verts libéraux qui font leur entrée au Grand Conseil avec deux mandats. Le PDC reste le parti le plus représenté au législatif de 80 membres avec 23 sièges, devant le PLR (20), l'UDC (19), les Alternatifs/Verts (8), les socialistes (8) et les Verts libéraux (2).

ZURICH

■ Les fouilles archéologiques du chantier du parking proche de l'opéra de Zurich continuent de révéler des trésors. Outre les traces d'au moins cinq villages néolithiques datant de 3700 à 2500 avant J.-C., les archéologues ont mis à jour une porte en bois datant de l'âge de la pierre, vieille de 5 000 ans.

■ Après deux ans de travaux, la villa « Am Römerholz » a été ouverte au public à Winterthour. Le musée qui comprend une partie de la collection Oskar Reinhart a été adapté aux normes actuelles de conservation des œuvres d'art.

■ Robin Huber, un écolier de Waltalingen (ZH) âgé de 13 ans, a remporté l'édition 2010 du *Knabenschiessen* à Zurich. Il était l'un des plus jeunes tireurs. En finale, il a réalisé 31 points contre 27 à son adversaire. Il a ainsi empoché 5 500 francs. Au total, 3 800 écoliers et 1 000 écolières ont participé au *Knabenschiessen* contre 5 000 en moyenne ces dernières années. Le *Knabenschiessen* existe depuis plus de 100 ans. La tradition remonte aux exercices de drill auxquels devaient s'astreindre autrefois les écoliers. Les filles ne sont acceptées que depuis 1991. À deux reprises, l'une d'elles a gagné le concours. ■

Secret bancaire : petite chronologie

25 et 27 octobre 2010 : La Suisse signe avec la Grande-Bretagne et l'Allemagne une déclaration d'ouverture de négociations sur l'introduction d'un impôt à la source sur les intérêts et les dividendes versés par des banques suisses à des non-résidents. Avec ces deux déclarations signées avec Londres et Berlin, la Suisse compte freiner l'échange automatique d'informations que souhaite lui imposer la Commission européenne, ce qui signifierait la fin de son secret bancaire. Il s'agit également d'obtenir pour les banques suisses un libre accès au marché intérieur des deux pays.

Novembre 2010 : Une mesure fiscale italienne entrée en vigueur en juillet commence à faire ses effets. Elle oblige les entreprises italiennes commerçant avec une société suisse à fournir régulièrement des informations sur les opérations menées et sur la société en question. Les entreprises tessinoises sont particulièrement visées. La directrice des finances du Tessin, Laura Sadis, considère cette mesure comme « protectionniste » et demande à Berne de dénoncer à Bruxelles ces entraves au commerce qu'elle juge contraires aux accords de libre-échange signés avec l'Union européenne. Depuis des années, les ministres italiens des finances tentent, via des mesures de contrôle toujours plus fortes, de contraindre la Suisse à renégocier un accord de double imposition comprenant une clause d'échange automatique de données. L'Italie est le deuxième partenaire commercial de la Suisse, alors que notre pays est le 6e investisseur étranger dans la péninsule.

16 novembre 2010 : Les autorités suisses ont transmis aux États-Unis environ 4 000 dossiers de fraudeurs présumés du fisc américain. L'action en justice du fisc américain contre UBS est en conséquence définitivement close.

6 décembre 2010 : La Suisse et HongKong ont signé une convention révisée de double imposition en matière d'impôt sur le revenu et sur la fortune selon les standards de l'OCDE.